

Des pistes pour rendre les soins de santé plus accessibles

PAUVRETÉ Les inégalités d'accès aux soins sont en augmentation

- Le système des soins de santé belge est l'un des plus qualitatifs d'Europe.
- Un hic pourtant : les inégalités d'accès.
- Parmi les solutions : élargir le tiers-payant social et réduire le coût des médicaments.

Le système de soins de santé belge est « sans doute l'un des systèmes les plus généreux d'Europe », selon le Health Consumer Powerhouse (HCP), l'entreprise suédoise qui publie chaque année un rapport sur l'état des systèmes de santé européens. Avec la Suisse, la Belgique se situait même, en 2017, en tête du classement en termes d'accessibilité.

En miroir de ce constat, se dressent pourtant d'autres chiffres : 43 % des personnes en situation de précarité grave souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé chronique. Mais un quart de ces personnes précarisées a dû postposer des soins médicaux, et 32 % d'entre elles des soins dentaires - bien que ces soins étaient nécessaires. Ces mêmes taux sont respectivement de 1 % et 4 % pour le reste de la po-

pulation selon les derniers chiffres publiés par Statbel.

Si, dans les faits, les inégalités en matière de santé s'accroissent d'année en année, le système de santé belge dispose déjà de plusieurs clés, censées permettre d'ouvrir les portes des soins de santé aux plus démunis.

Les bénéficiaires de l'intervention majorée - ou BIM, dont les revenus sont en-dessous d'un certain plafond - peuvent ainsi compter sur un ticket modérateur réduit (montant qui reste à charge du patient, non remboursé par la mutuelle). Depuis 2015, une nouvelle mesure est venue en renfort : le tiers-payant social, qui permet aux patients BIM de ne pas devoir avancer le montant pris en charge par

leur mutuelle à l'issue de la consultation. Les personnes les plus démunies ne paient ainsi pas plus d'un euro leur consultation, mais uniquement chez le médecin généraliste.

Conscient que ce système ne touche pas toutes les personnes dans la précarité, Jean-Marc Lasman, directeur du service d'études de Solidaris, souhaiterait voir ce tiers-payant social « d'autres catégories de patients, comme les personnes souffrant de

maladies chroniques. »

Une autre solution pour les mutuelles - plus contraignante en termes budgétaires - serait d'élargir la couverture de l'assurance obligatoire, notamment aux soins de santé mentale et aux soins bucco-dentaires : « Les domaines les plus marqués par les inégalités sociales », selon Soli-

daris. « Les prestations non-remboursées représentent une part considérable des huit cents euros de frais qui sont à charge du patient belge, en moyenne, chaque année », confirme Jean Hermesse, secrétaire général de la Mutualité chrétienne.

Vider son portefeuille à la pharmacie

Parmi ces prestations, certains soins dentaires ou médicaments non remboursés, parfois très coûteux. De fait, malgré une consultation chez le médecin à un euro, la perspective de devoir ensuite filer à la pharmacie pour y vider son portefeuille dissuade d'entrée de jeu de nombreuses personnes en situation de précarité. Dans une volonté de « rendre les soins de santé accessibles à tous », Maggie De Block (VLD) a diminué, le 1^{er} avril dernier, le prix de 150 médicaments, parmi lesquels des antiacides, anti-cholestérol, anti-inflammatoires et antiépileptiques. La ministre de la Santé publique a également annoncé une diminution des tickets modérateurs pour certains disposi-

tifs (comme les prothèses de hanche) et pour ce qui relève de la biologie clinique (tests sanguins, tests de cholestérol...). ■

CLARA VAN REETH

SOINS PRÉVENTIFS

Les plus marqués par les inégalités

Avec les soins bucco-dentaires et de santé mentale, les soins préventifs sont les plus marqués par les inégalités. Notamment en matière de dépistage du cancer : selon une étude de Solidaris publiée en juin dernier, les cancers du sein et du col de l'utérus seraient respectivement 14 % et 11 % moins dépistés chez les femmes précarisées que dans la population globale. Même constat du côté de la mutualité chrétienne, où les enfants issus de familles précaires ont sensiblement moins recours aux soins dentaires préventifs, pourtant gratuits pour les enfants. Campagnes de santé publique, actions dans les écoles, sensibilisation ciblée au dépistage : les solutions pour lever les « barrières culturelles » qui s'ajoutent aux freins financiers ne manquent pas, mais sont « difficiles à mettre en œuvre », selon les mutualités.

C.V.R.

Logement social 215.000 dossiers en attente

Un marronnier, hélas ! Le 17 octobre, Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, est désormais entré dans la « forêt » de ces jours dédiés à une thématique. Parce que celle-ci est devenue récurrente. Et cruciale, comme en témoignent les statistiques les plus récentes en la matière.

Ainsi, en Wallonie, un quart de la population (26,6 %) est exposé à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, selon les dernières statistiques de l'Iweps, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Et une personne sur cinq (21,2 %) vit sous le seuil de pauvreté. La situation est tout aussi alarmante en Région bruxelloise : « Un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté », signale l'Observatoire de la santé et du social (OSS) dans son « baromètre » annuel.

Certains publics sont plus exposés encore

à cette menace de basculement. Ainsi, en Wallonie, 46,7 % des familles monoparentales disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (1.085 euros par mois pour une personne isolée et 2.279 euros par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants). Il s'agit principalement de femmes seules avec enfants. Mais le haut de la pyramide des âges n'est guère mieux loti : à Bruxelles, une personne de plus de 65 ans sur huit doit solliciter la Garantie de revenu aux personnes âgées (Grapa) pour nouer les deux bouts.

Dans ce contexte, la politique du logement reste déterminante, comme le souligne la Fondation Roi Baudouin (FRB), qui y voit un facteur d'inclusion sociale. Ce que confirment les chiffres : 43 % des locataires

wallons vivent sous le risque de pauvreté « alors que les loyers augmentent à moyen terme plus vite que l'inflation (le loyer mensuel moyen est de 506 euros) », rappelle l'Iweps. Mais le logement conditionne également la santé et la scolarité des enfants.

Or « plus d'un cinquième des Bruxellois évoquent des problèmes de qualité importants concernant leur logement », souligne l'OSS.

Dans ce contexte, les chiffres cités par la Fondation Roi Baudouin sont révélateurs de l'ampleur du chantier : « En 2016, 39.153 ménages étaient inscrits sur les listes d'attente des logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale, 39.464 en Région wallonne et 137.177 en Flandre. » ■

PASCAL LORENT

**43 %
des locataires
wallons sont
exposés
à un risque
de pauvreté**